

ETUDIANTS : PASSLOG

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN TROIS EXEMPLAIRES

Il vous incombe de nous ramener un dossier complet dans les plus brefs délais

- 1 - Photocopie d'un document justifiant de votre identité (passeport / carte d'identité) + photocopie de votre visa ou titre de séjour (si vous êtes étudiant international)
- 2 - Nouveaux bacheliers : Résultats du baccalauréat et certificat de scolarité 2016/2017 ou document d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur

Étudiants en poursuite d'études : certificat de scolarité 2016/2017 ou document d'admission pour 2016/2017 ou relevés de notes et certificat de scolarité de l'année 2015/2016
- 3 - Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- 4 - Photocopie du bail dans le parc privé ou public localisé sur la commune de Toulouse ou l'attestation du bailleur pour les logements CROUS et les résidences d'écoles
- 5 - Une autorisation de prélèvement automatique sur votre compte à télécharger sur le site, à compléter et à signer

Les certificats de scolarité 2015/2016 seront acceptés jusqu'à fin septembre 2016.